REÇU EN PREFECTURE
le 18/11/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-033-253306187-20211118-D2021_038-D

Bordeaux-Mérignac
Cuisine Centrale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 18 novembre 2021

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 18/11/2021

D/2021-038

Aujourd'hui, jeudi 23 septembre 2021, à 10 heures, s'est réuni Chartreuse Saint André, 194 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires en présentiel :
Mesdames DELUC, FAHMY, JAMET, et Messieurs BELPERRON, FEYTOUT et GIRARD

A titre de titulaires en distanciel :
Mesdames EL KHADIR, SCHMITT

A titre de suppléante :
Mesdames AMOUROUX, BOUVIER

Etaient excusés :

Mesdames DELNESTE, DEMANGE, JUSTOME, KUHN et LE BOULANGER et Monsieur ARFEUILLE.

www.sivu-bordeauxmerignac.fr
40, avenue de la gare – 33200 BORDEAUX
Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com
SIRET 253 306 187 00035

REÇU EN PREFECTURE
le 18/11/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-033-253306187-20211118-D2021_038-D

Bordeaux-Mérignac
Cuisine Centrale

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2021/038

Budget de l'exercice 2021
Décision Modificative n°1 – Approbation

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical :

La présente Décision Modificative a pour objet de réajuster les prévisions du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire pour l'exercice 2021 en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données relevées en cours d'exercice.

Rappel : le budget 2021 du SIVU a été construit avec un équilibre reposant sur des subventions exceptionnelles des villes (370.380,66 € pour Bordeaux et 126.715,71 € pour Mérignac) au prorata du nombre de repas prévisionnel.

Suite aux conséquences du COVID et au ralentissement de la progression des effectifs des villes à la rentrée de septembre (Bordeaux étant même en diminution par rapport à la rentrée de septembre 2020), le Chiffre d'Affaires de 2021 affiche un manque à gagner au 30/09/2021 de 281.881,43 € : si la part des charges variables, alimentation et conditionnements, a été maitrisée, la part des charges fixes non couvertes par la vente des repas est estimée à 150.000,00 €.

Une Décision modificative semble nécessaire pour un montant de 109.400,00 € en fonctionnement :

- en prenant en compte les économies réalisées sur la maîtrise du coût alimentaire et en espérant être sur une même trajectoire pour les 3 derniers mois de l'année pour couvrir les comptes en hausse au chapitre 011 (mais sans toucher aux sommes votées);
- en projetant des recettes de repas optimistes pour ces mêmes 3 derniers mois (sans grève sur novembre et une seule sur octobre qui a déjà eu lieu) au chapitre 70 ;
- en projetant des recettes hors repas (épicerie…) sur le modèle du mois de septembre, toujours au chapitre 70 ;
- en comptabilisant toutes les recettes perçues ou en attente aux chapitres 013 et 77;
- en prenant en compte les dépenses supplémentaires de personnel estimées à 85.000,00 € (arrêt des 1/2 traitements + indemnités de rupture de titulaires et contractuels+ indemnités de fin de contrats représentant 10% de leur rémunération brute + revalorisation du SMIC au 1er avril et au 1er octobre + revalorisation des catégories C) ;
- en inscrivant des dépenses supplémentaires pour 24.400,00 € pour les amortissements (différence entre réel et projections du BP 2021 en octobre 2020).

Cette DM en fonctionnement ne peut s'équilibrer qu'avec une subvention exceptionnelle supplémentaire de 150.000,00 € (111.763,24 € pour Bordeaux et 38.236,76 € pour Mérignac au prorata des subventions au BP).

www.sivu-bordeauxmerignac.fr
40, avenue de la gare – CS 12055 – 33073 BORDEAUX
Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com
SIRET 253 306 187 00035

REÇU EN PREFECTURE
le 18/11/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-033-253306187-20211118-D2021_038-D

En investissement, une DM est aussi nécessaire pour 24.400,00 €, principalement pour les écritures d'amortissements.

Le montant total de la DM est donc de 133.800,00 €.

En Dépenses de fonctionnement :		**+ 109 400,00 €**	
Chapitre 012 :	+ 85 000,00 €	compte 64111 :	+ 40 600,00 €
		compte 64118 :	+ 34 400,00 €
		compte 64131 :	+ 10 000,00 €
Chapitre 042 :	+ 24 400,00 €	compte 6811 :	+ 24 400,00 €
En Recettes de fonctionnement :		**+ 109 400,00 €**	
Chapitre 013 :	+ 39 160,00 €	compte 6096 :	+ 15 840,00 €
		compte 619 :	+ 2 500,00 €
		compte 6419 :	+ 20 820,00 €
Chapitre 70 :	- 103 251,00 €	compte 7018 :	- 103 251,00 €
Chapitre 77 :	+ 173 491,00 €	compte 7718 :	+ 11 130,00 €
		compte 774 :	+ 150 000,00 €
		compte 7788 :	+ 22 361,00 €
En Dépenses d'investissement :		**+ 24 400,00 €**	
Chapitre 16 :	+1,00 €	compte 1641 :	+ 1,00 €
Chapitre 20 :	+40 000,00 €	compte 2031 :	+ 40 000,00 €
Chapitre 21 :	- 15 601 ,00 €	compte 2135 :	+ 24 399,00 €
		compte 2188 :	- 40 000,00 €
En Recettes d'investissement :		**+ 24 400,00 €**	
Chapitre 040 :	+ 24 400,00 €	compte 28031 :	- 3 936,00 €
		compte 28051 :	+ 8 377,00 €
		compte 28135 :	- 3 403,00 €
		compte 28183 :	+ 23 962,00 €
		compte 28188 :	- 600,00 €

Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la norme comptable M14 les opérations nouvelles de l'exercice 2021.

REÇU EN PREFECTURE
le 18/11/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-033-253306187-20211118-D2021_038-D

LE COMITE SYNDICAL

Vu les délibérations D-2021/009 et D-2021/023,
Vu les articles L1111-1, L1611-2 et L1612-11du CGCT,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :
Adopte la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2021, s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant pour la section de fonctionnement à +109.400,00 € et pour la section d'investissement à + 24.400,00 €.

Article 2 :
Autorise la Présidente à signer tout document afférant à cette affaire.

Adopté :
Voix pour : 7
Voix contre : 0
Abstentions : 1

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le, 18/11/2021

La Présidente,

Delphine JAMET

www.sivu-bordeauxmerignac.fr
40, avenue de la gare – CS 12055 – 33073 BORDEAUX
Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com
SIRET 253 306 187 00035